

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00522
Numéro SIREN : 504 341 033
Nom ou dénomination : SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2020 sous le numéro de dépôt 477

Désignation de l'entreprise		SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE (GAM)		12 Place Anatole France		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		34290 MONTBLANC					
SIRET		5 0 4 3 4 1 0 3 3 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		23 JAN. 2020	
				30062019		30062018	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	876	016	414	462	754
	Immobilisations corporelles*	028	58 058	030	23 982	34 076	29 127
	Immobilisations financières* (1)	040	625	042		625	625
	Total I (5)	044	59 559	048	24 396	35 162	30 506
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	24 929	052		24 929	26 893
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	89 275	070	10 435	78 840	43 166
		072	15 348	074		15 348	12 499
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	43 699	086		43 699	39 017
	Charges constatées d'avance *	092		094			170
	Total II	096	173 252	098	10 435	162 817	121 745
	Total général (I + II)	110	232 811	112	34 832	197 979	152 251
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	20		20	8 000	8 000	8 000
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	800	800	800
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	132		132			
	Report à nouveau	134		134			
	Résultat de l'exercice	136		136	20 757	19 508	19 508
	Provisions réglementées	140		140			
Total I	142		142	29 557	28 308	28 308	
Provisions pour risques et charges	Total II	154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	34 390	28 345	28 345
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	37 249	18 423	18 423
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	172	48 836	172	96 784	77 175	77 175
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176		176	168 422	123 942	123 942	
Total général (I + II + III)		180		180	197 979	152 251	152 251
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	625	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 500	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	5 000	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE (GAM)		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30062019		Exercice N-1 clos le 30062018			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	3 519	2 341	
	Production vendue	biens	dont export	215	214	294 684	274 112
			et livraisons				
		services *	intracommunautaires	217	218	40 998	21 975
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	497	451	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	339 698	298 879	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	167 110	162 021	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	1 964	(11 365)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	51 688	52 137	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	697	244	2 476	1 701	
	Rémunérations du personnel *			250	54 484	42 846	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	26 428	20 992	
	Dotations aux amortissements *			254	8 843	9 284	
	Dotations aux provisions			256	10 142		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	275	123	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	323 411	277 740	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	16 287	21 140	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290	5 000		
	Charges financières (V)			294	530	731	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		900
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306				
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	20 757	19 508	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	20 757	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	23 892		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		989			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		991			
	Divers* ZFA (44 quater decies)	345		346			
		Investissements outre-mer	344				
		Créance due au report en arrière du déficit	346				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655				
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1		352	44 649	354	
		Déficit col. 2		356			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1		370	44 649	372	
		Déficit col. 2					

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2019

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406				
	Autres	410	876	412		414		416	876	416	876			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426				
	Constructions	430		432		434		436		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 320	442		444		446	9 320	446	9 320			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		456				
	Matériel de transport	460	43 538	462	13 500	464	8 300	466	48 738	466	48 738			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476				
Immobilisations financières		480	625	482		484		486	625	486	625			
TOTAL		490	54 359	492	13 500	494	8 300	496	59 559	496	59 559			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500	122	502	292	504		506	414	506	414			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516				
	Constructions	520		522		524		526		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 862	532	264	534		536	9 126	536	9 126			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546				
	Matériel de transport	550	14 869	552	8 287	554	8 300	556	14 856	556	14 856			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		566				
TOTAL		570	23 853	572	8 843	574	8 300	576	24 396	576	24 396			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail							
		6	7	8	9	10								
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %						
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧							
1														
2														
3														
4														
5	8 300	8 300		5 000	5 000									
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	8 300	580	8 300	582	584	5 000	586	5 000	581	587	589	589	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).										591				
TOTAL										596	5 000	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE (GAM) Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	293	652	10 142	654		656	10 435
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	293	682	10 142	684		686	10 435

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES		III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	103110
Montant de la TVA collectée	374	52 235
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	36 481
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE (GA)		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01072018 et clos le : 30062019		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	339 201	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	492	
TOTAL 1	106	339 693	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	5	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	5	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	177 289	
Variation négative des stocks	145	1 964	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	30 827	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	275	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	210 355	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	129 343
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117	129 343	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	339 693	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait)

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 31/06/2019

N° SIRET 50434103300018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE (GAM)

ADRESSE (voie) 12 Place Anatole France

CODE POSTAL 34290 VILLE MONTBLANC

Table with 4 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (904). Values: 901, 902, 2, 904, 50.

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse: N°, Voie, Code postal, Commune, Pays.

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse: N°, Voie, Code postal, Commune, Pays.

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse: N°, Voie, Code postal, Commune, Pays.

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse: N°, Voie, Code postal, Commune, Pays.

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2), Nom patronymique MOUCHET, Prénom(s) CLAUDE HENRI, Nom marital, % de détention 50,00, Nb de parts ou actions 25, Naissance: Date 09121947, N° département 41, Commune SAINT AIGNAN, Pays FRANCE, Adresse: N° 12, Voie PLAN ANATOLE FRANCE, Code postal 34290, Commune MONTBLANC, Pays FRANCE.

Titre (2), Nom patronymique MOUCHET, Prénom(s) NICOLAS, Nom marital, % de détention 50,00, Nb de parts ou actions 25, Naissance: Date 20041977, N° département 37, Commune CHAMBRAY LES TOURS, Pays FRANCE, Adresse: N° 12, Voie PLAN ANATOLE FRANCE, Code postal 34290, Commune MONTBLANC, Pays FRANCE.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **310|016|210|119**

N° SIRET **5 0 4 3 4 1 0 3 3 0 0 0 1 8**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE (GAM)**

ADRESSE (voie) **12 Place Anatole France**

CODE POSTAL **34290** VILLE **MONTBLANC**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Form section 1: Includes fields for 'Code book', 'Company', 'Page', 'Address', 'City', and 'Telephone'.

Form section 2: Includes fields for 'Code book', 'Company', 'Page', 'Address', 'City', and 'Telephone'.

Form section 3: Includes fields for 'Code book', 'Company', 'Page', 'Address', 'City', and 'Telephone'.

Form section 4: Includes fields for 'Code book', 'Company', 'Page', 'Address', 'City', and 'Telephone'.

Form section 5: Includes fields for 'Code book', 'Company', 'Page', 'Address', 'City', and 'Telephone'.

Form section 6: Includes fields for 'Code book', 'Company', 'Page', 'Address', 'City', and 'Telephone'.

Form section 7: Includes fields for 'Code book', 'Company', 'Page', 'Address', 'City', and 'Telephone'.

Form section 8: Includes fields for 'Code book', 'Company', 'Page', 'Address', 'City', and 'Telephone'.

СОВЕТСКОЕ РАДИОТЕЛЕВИЗИОННОЕ ТЕЛЕКОМУНИКАЦИОННОЕ АГЕНТСТВО

Адрес: Москва, ул. Садовая-Кавказская, д. 10

Телефон: 2-10-10

СВЯЗЬ СОВЕТСКОГО РАДИОТЕЛЕВИЗИОННОГО АГЕНТСТВА (СВРА)

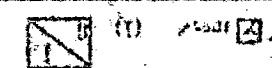
СВЯЗЬ СОВЕТСКОГО РАДИОТЕЛЕВИЗИОННОГО АГЕНТСТВА

Адрес: Москва, ул. Садовая-Кавказская, д. 10

Телефон: 2-10-10

СВЯЗЬ СОВЕТСКОГО РАДИОТЕЛЕВИЗИОННОГО АГЕНТСТВА

СВЯЗЬ СОВЕТСКОГО РАДИОТЕЛЕВИЗИОННОГО АГЕНТСТВА





Formulaire obligatoire (art. 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)

IMPOT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01072018 et clos le 30062019. Régime "simplifié d'imposition" [X] ou "réel normal" []. Option pour la comptabilité super-simplifiée [] TVA []. Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage [] (entreprises de transport maritime)

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration: Service des Impôts des Entreprises, 8 Place du 14 juillet, 34120 PEZENAS. Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:

A IDENTIFICATION: SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE (GAM), 12 Place Anatole France, 34290 MONTBLANC. 651 Insp./IFU, 318676 N° dossier, 50434103300018 N° Siret

B DIVERS: Activités exercées (souligner l'activité principale): Pose de Gouttieres. Personne inscrite au répertoire des métiers, (cochez la case) []

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement: le téléphone: 0619270127

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

Table with 2 columns: Col. 1, Col. 2. Row 1: 1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B) - 44 649. Row 2: 2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus) - a, b, c, d. Total c + d - 44 649. Row 3: 3 Total - 44 649. Row 4: 4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) - 44 649.

4bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI) - e, f

5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers: à court terme et à long terme exonérées, à long terme imposables au taux de 12,80%, dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A du CGI)

6 Exonérations et Abattements: Entreprise nouvelle art. 44 sexies [], ZFU art. 44 octies et 44 octies A [], ZRR art 44 quindecies [], Zone franche d'activités art.44 quaterdecies [], Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies [], Autres dispositifs [], Jeune entreprise (JEI) [], Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies) [], Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif(art. 244 quater W) []. Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,80% [] sur le bénéfice []

7 BIC non professionnels (2031 BIS suite) a - BENEFICE [] b - DEFICIT [] c - PLUS-VALUE []

8 Régime des sociétés de personnes: Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés. Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés []

9 Comptabilité informatisée: L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? [] Si oui, indication du logiciel utilisé []

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).

CGA/OMGA [] Viseur conventionné [] Nom, adresse, téléphone: - Professionnel de l'expertise comptable: I MIGNONAT ILE VERTE ENTREE A 1 QUAI VALLIERE 11100 NARBONNE 0468754615 - Conseil: - CGA/OMGA ou viseur conventionné: ORGANISME MIXTE DE GESTION AGRE 1 AVENUE DU FORUM 11100 NARBONNE N° d'agrément: 101110 A MONTBLANC, le 30092019 Signature et qualité du déclarant: NICOLAS MOUCHET GERANT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2019)

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL GOUETIERE ALU MEDITERRANEE (GAM)**

et date de clôture de l'exercice :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

30062019

D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIETES (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC "B" ou BIC non profes- sionnels "M" ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
MOUCHET CLAUDE HENRI	B	14 965	
12 PLAN ANATOLE FRANCE			
34290 MONTBLANC			
MOUCHET NICOLAS	B	29 685	
12 PLAN ANATOLE FRANCE			
34290 MONTBLANC			

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____

BIC NON PROFESSIONNELS

Le cadre H concerne :

- 1-les résultats des loueurs en meublés non professionnels qui réalisent des recettes annuelles inférieures à 23 000 € ou qui retirent de cette activité moins de 50 % de leurs revenus ; seuls sont concernés les loueurs en meublés non professionnels qui ont renoncé au bénéfice du régime micro-entreprise) et des membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon, quelle que soit la date à laquelle les activités ont été créées ;
- 2 - pour leur montant total, les résultats des autres activités industrielles ou commerciales exercées à titre non professionnel et créées, étendues ou adjointes à compter du 1er janvier 1996. Sont exercées à titre non professionnel les activités qui ne comportent pas la participation personnelle, continue et directe de l'un des membres du foyer fiscal à l'accomplissement des actes nécessaires à ces activités ;
- 3 - une fraction du résultat des activités mentionnées au 2 créées, étendues ou adjointes avant le 1er janvier 1996, correspondant aux investissements réalisés à compter de cette date.

Remarque : coexistence au sein d'une même entreprise d'une activité exercée à titre professionnel et d'une activité exercée à titre non professionnel mentionnée au 1 à 3 ci-dessus.

En cas d'activité professionnelle et non professionnelle exercées conjointement, une seule déclaration de résultat doit être déposée. Néanmoins, il convient d'effectuer une individualisation des résultats provenant des activités professionnelles et des activités non professionnelles afin de déterminer les modalités d'imputation des déficits résultant, le cas échéant, de ces activités. Le résultat de l'activité exercée à titre non professionnel est déclaré ligne 7 du formulaire n° 2031-SD, tandis que le résultat de l'activité professionnelle figure ligne 4 de cette déclaration. Le détail des bénéfices industriels et commerciaux est porté sur l'annexe n° 2031 Bis-SD.

Préciser, dans une note jointe à la présente déclaration, les éléments retenus pour la détermination du résultat de l'activité non professionnelle lorsque ceux-ci ont été portés aux lignes WQ et XG du tableau n° 2058 A ou lignes 330 et 350 du tableau n° 2033 B. Une note distincte sera rédigée pour chaque activité non professionnelle.

Les membres de copropriétés de navire non professionnels doivent mentionner leur quote-part dans les résultats de la copropriété, diminuée de l'amortissement de leur part des frais financiers supportés pour cette acquisition; un tableau d'amortissement, dont le modèle figure dans l'instruction du 16 janvier 1996 (BOI-FORM-000019), doit être joint à la présente déclaration.

**IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031**

N° 2031 Bis (SUITE)
(2019)

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE (GAM)**

et date de clôture de l'exercice :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

30062019

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des : { Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables

Valeur réévaluée

Prix d'acquisition

Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE
Au capital de 8 000 Euros
Siège Social : 12, Place Anatole France
34490 MONTBLANC
RCS Béziers 504.341.033

PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 20/12/2019 A 15H

Les associés de la société se sont réunis en assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de Mr Nicolas MOUCHET, gérant de la société.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Nicolas MOUCHET, gérant.

Sont présents :

- Mr Nicolas MOUCHET, propriétaire

De 25 parts 25 parts

- Mr Claude MOUCHET, propriétaire

De 25 parts 25 parts

L'intégralité du capital social soit :

50 parts de cent soixante euros chacune 50 parts


Est présente et les associés peuvent en conséquence valablement se réunir et délibérer en Assemblée Générale Ordinaire

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 juin 2019 ainsi que sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce ;
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019 ;
- le rapport de gestion établi par la gérance ;

MN 

le rapport de gestion établi par le directeur :

- L'annulation des comptes annuels au 31 juin 2018 :

Le rapport de gestion établi par le directeur et le rapport de gestion des membres de l'assemblée :

- Des notes explicatives :

- Des notes au bilan des annexes :

- Description des risques :

- L'analyse et l'évaluation des risques et du bilan d'après les exercices finissant le 31 décembre :

3018 ainsi que les conventions visées à l'article L.333-18 du Code de Commerce :

- Rapport de la direction sur la situation et l'avenir de la société ainsi que les perspectives pour le 30 juin

et les autres rapports que l'assemblée des actionnaires a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

Le rapport de la direction portant sur les comptes annuels et l'annulation des comptes et l'approbation

des comptes de cette société et des annexes

en 2018

Le rapport de la direction sur la situation et l'avenir

de la société

en 2018

UN CLASSEMENT MONDIALE PROPOSÉ

en 2018

en 2018

- UN CLASSEMENT MONDIALE PROPOSÉ

en 2018

Le rapport de la direction portant sur la liquidation de la société MONDIALE PROPOSÉ

contre l'ordre de la liquidation MONDIALE PROPOSÉ de la société

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale Ordinaire le 30 juin 2018

ORDRE DU JOUR

1. RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

BOURSE DE PARIS

17 RUE DE LA HARPE

75006 PARIS FRANCE

APPEL EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2018

- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce approuve la rémunération de Mr Claude MOUCHET, au titre de ses fonctions au sein de la société pour un montant de 4 489.62 euros au titre de rémunération net imposable.

L'assemblée générale ordinaire, approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires et facultatives.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce approuve la rémunération de Mr Nicolas MOUCHET, au titre de ses fonctions de gérant au sein de la société pour un montant de 19 078.92 euros au titre de rémunération net imposable.

L'assemblée générale ordinaire, approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MN 

TROISIEME RÉSOLUTION :

Les associés après lecture du rapport de la gérance, et après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 30 juin 2019 faisant apparaître un bénéfice net comptable de 20 757 € les approuve tels qu'ils leurs ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 20 757 €, de la manière suivante :

- Nicolas MOUCHET : 10 378 €
- Claude MOUCHET : 10 378 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, donne tous pouvoir au porteur d'un original ou copie des présentes afin d'établir toutes les formalités légales de publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mr Nicolas MOUCHET



Mr Claude MOUCHET



SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE

Au capital de 8 000 Euros

Siège Social : 12, Place Anatole France

34490 MONTBLANC

RCS Béziers 504.341.033

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 20/12/2019**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT :

En date du 20/12/2019

QUATRIEME RÉOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 20 757 €, de la manière suivante :

- Nicolas MOUCHET : 10 378 €
- Claude MOUCHET : 10 378 €

RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

En date du 20/12/2019

QUATRIEME RÉOLUTION :

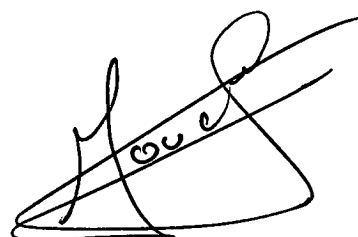
L'assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 20 757 €, de la manière suivante :

- Nicolas MOUCHET : 10 378 €
- Claude MOUCHET : 10 378 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Gérant



SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE

Au capital de 8 000 Euros

Siège Social : 12, Place Anatole France

34490 MONTBLANC

RCS Béziers 504.341.033

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30 juin 2019**

PREMIÈRE RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce approuve la rémunération de Mr Claude MOUCHET, au titre de ses fonctions au sein de la société pour un montant de 4 489.62 euros au titre de rémunération net imposable.

L'assemblée générale ordinaire, approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

DEUXIÈME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce approuve la rémunération de Mr Nicolas MOUCHET, au titre de ses fonctions de gérant au sein de la société pour un montant de 19 078.92 euros au titre de rémunération net imposable.

L'assemblée générale ordinaire, approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

MN *S*

SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE

Au capital de 8 000 Euros

Siège Social : 12, Place Anatole France

34490 MONTBLANC

RCS Béziers 504.341.033

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 juin 2019**

Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale afin de soumettre à votre approbation, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, ainsi que l'affectation du résultat que nous vous proposons, après vous avoir rendu compte de l'activité de notre société au cours dudit exercice.

Le rapport de gestion, le texte des résolutions, le rapport spécial sur la conventions article 50, ainsi que les comptes annuels, et d'une manière générale tous mes documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur vous ont été transmis, afin que vous en preniez connaissance.

1- MARCHE DE LA SOCIETE

EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DE SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE.

A l'actif du bilan, on peut noter en chiffres arrondis :

L'actif circulant est de 162 817 €.

Au passif les capitaux propres totalisent 29 557 €.

Le CHIFFRE D'AFFAIRES H. T. est de 339 201 €.

Il totalise 12 mois d'exercice. Il devrait continuer à augmenter faiblement lors des prochains exercices.

EXPOSE DES RESULTATS OBTENUS :

- Le résultat d'exploitation fait ressortir un bénéfice de 16 287 €.
- Le résultat fiscal fait ressortir un bénéfice de 20 757 €.

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

MN 

Compte tenu de son activité, la société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

EVENEMENT IMPORTANT SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET DE LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT :

Aucun évènement important n'est intervenu à ce jour depuis la date de clôture de l'exercice.

2 – PRISE DE PARTICIPATION (>à 5 % du capital)

Nous n'avons effectué aucune prise de participation supérieur à 5 % dans d'autres sociétés.

3 – PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

L'assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 20 757 €, de la manière suivante :

- Nicolas MOUCHET : 10 378 €
- Claude MOUCHET : 10 378 €

4 – DECISIONS A SOUMETTRE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Les décisions qui seront soumises à votre vote sont celles habituellement présentées lors d'une assemblée générale annuelle.

Nous en avons terminé avec la lecture du rapport de gestion, et nous déclarons maintenant la discussion ouverte. Nous vous assurons que nous sommes à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble des questions que vous voudrez bien nous poser.

Puis nous passerons au vote des différentes résolutions, conformément à l'ordre du jour.

SARL GOUTTIERE ALU MEDITERRANEE

Au capital de 8 000 Euros

Siège Social : 12, Place Anatole France

34490 MONTBLANC

RCS Béziers 504.341.033

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 20/12/2019 A 15H**

PREMIÈRE RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce approuve la rémunération de Mr Claude MOUCHET, au titre de ses fonctions au sein de la société pour un montant de 4 489.62 euros au titre de rémunération net imposable.

L'assemblée générale ordinaire, approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

DEUXIÈME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce approuve la rémunération de Mr Nicolas MOUCHET, au titre de ses fonctions de gérant au sein de la société pour un montant de 19 078.92 euros au titre de rémunération net imposable.

L'assemblée générale ordinaire, approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

TROISIEME RÉOLUTION :

Les associés après lecture du rapport de la gérance, et après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 30 juin 2019 faisant apparaître un bénéfice net comptable de 20 757 € les approuve tels qu'ils leurs ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

QUATRIEME RÉOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 20 757 €, de la manière suivante :

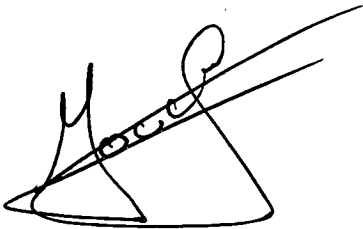
- Nicolas MOUCHET : 10 378 €
- Claude MOUCHET : 10 378 €

MN 

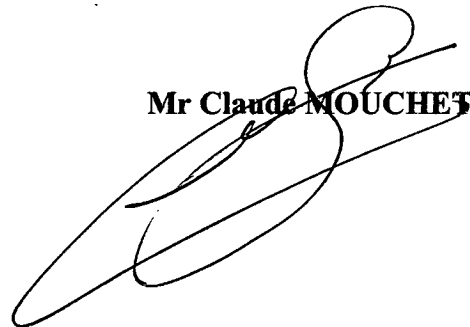
CINQUIEME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, donne tous pouvoir au porteur d'un original ou copie des présentes afin d'établir toutes les formalités légales de publication.

Mr Nicolas MOUCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicolas Mouchet', written over a horizontal line.

Mr Claude MOUCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Mouchet', written over a horizontal line.

MV 